

Département de la Savoie
Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE
MAIRIE DE CEVINS
☎ 04.79.38.20.28
Fax 04.79.38.26.59



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 11 Décembre 2015 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14

Présents : 11

Votants : 13

Absents :

Karim AMELLAL.

Excusés :

Justine BAL (pouvoir de vote à Philippe BRANCHE).

Denis BIBOLLET-RUCHE (pouvoir de vote à Raymond MULLER).

Secrétaire de séance :

Ginette RIGOTTI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Stéphanie BAL a déposé, le 10 Décembre 2015, un courrier à la même date, par lequel elle présentait sa démission qu'il a acceptée, de son poste de Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire ajoute que, conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le courrier de Madame Stéphanie BAL sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie.

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 13 Novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Ginette RIGOTTI est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n° 005/2015 et 006/2015, relatives à la révision des loyers des appartements communaux et des montagnes, à compter du 1^{er} Janvier 2016.

Loi NOTRe : Motion sur le projet de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I) :

Monsieur le Maire expose que dans le prolongement des différents éléments déjà évoqués lors des précédentes réunions du Conseil Municipal au sujet du SDCI, et suite à la conférence
.../...

des Maires qui s'est tenue le 25 Novembre dernier, il apparait que le projet de fusion présenté par le Préfet et la rapidité extrême de la procédure ne permet pas d'approuver cette proposition qui interviendrait au détriment du contenu du projet de territoire actuellement en construction, à l'échelle du PETR avec l'ensemble des élus, des acteurs locaux et des habitants. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'émettre un avis défavorable au projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de la Savoie.

Syndicat Intercommunal de Gestion du Matériel Forestier : Dissolution :

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal de Gestion du Matériel Forestier, créé par arrêté préfectoral du 13 Mai 1986 et dont les compétences ont pris fin par arrêté du 31 Mai 2013, demeure toutefois, comptablement et administrativement, dans l'attente de la définition et de l'approbation des conditions de liquidation.

Le Conseil Syndical s'est réuni le 16 Novembre dernier, afin d'approuver les comptes de clôture et de définir les conditions de liquidation pour permettre la dissolution complète de ce syndicat.

Après avoir pris connaissance des conditions de liquidation du Syndicat, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve sa dissolution et demande à Monsieur le Préfet d'acter cette décision.

Comptabilité : Budget Général et Budget Eau – Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016. :

Monsieur le Maire expose que dans l'attente du vote du Budget Primitif 2016, le Code Général des Collectivités Territoriales permet le mandatement des factures d'investissement.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette), jusqu'à l'adoption du Budget 2016, soit :

- Pour le Budget Général : 32 575 Euros.
- Pour le Budget Eau : 950 Euros.

Tarifs communaux : Révision :

Monsieur le Maire présente le tableau des tarifs communaux, qui ont fait l'objet d'un examen par la Commission des Finances, lors de sa réunion du 08 Décembre 2015

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve :

- A l'unanimité la révision des tarifs de location de la salle des fêtes.
- A l'unanimité la révision des tarifs de photocopies (noir et blanc et couleur).
- A 10 votes pour, 1 vote contre et 2 abstentions, la révision des tarifs de la cantine et de la garderie scolaires.
- A 12 votes pour et 1 abstention, le maintien des tarifs des concessions au cimetière.

Personnel Communal : Convention de mise à disposition des personnels par le service remplacement intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie :

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du remplacement momentané d'un agent communal, d'un accroissement temporaire d'activité, d'une mission d'intérim dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, ou toute autre nécessité de service, les Centres de Gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires.

Cette procédure nécessite la signature, à chaque remplacement, d'une convention de mise à disposition entre le Centre de Gestion et la Collectivité.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions, en tant que de besoin, avec le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie ainsi que tous les documents nécessaires à la mise à disposition des personnels concernés.

.../...

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 13 Novembre 2015 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Monsieur le Maire indique que la loi PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de 2005 pour l'accessibilité des établissements publics aux personnes à mobilité réduite s'est vue récemment modifiée par la mise en place d'un nouveau calendrier d'application intitulé AD'AP pour Agenda d'accessibilité programmée. Les principes généraux de cette loi reposent sur le fait que les personnes handicapées sont reconnues dans leur droit.
Tous les établissements recevant du public (ERP), doivent être accessibles au public porteur de handicap, que celui-ci soit moteur, visuel, sensoriel, auditif, mental ou cognitif.
Raymond MULLER a participé à plusieurs réunions traitant des récents aménagements apportés à la loi PMR et le travail qui reste à réaliser pour finaliser ce dossier, soumis à l'approbation de l'ARS et de la DDT, est particulièrement important à quelques mois de l'application de cette réglementation.
Par conséquent, un groupe de travail composé de conseillers municipaux (Raymond MULLER, Frédéric LE FUR, Bernadette AMIEZ, Gabriel MARQUES (pour la partie finances) et Bernard MILLIET) est constitué, sachant que les compétences d'un technicien de la Co.RAL seront sollicitées, et qu'il y aura lieu de relayer les informations auprès des commerces locaux, également concernés par ces nouvelles dispositions.
- Monsieur le Maire expose que suite aux événements neigeux de l'hiver dernier et l'organisation des conditions d'hébergement qui a dû être mise en place instantanément, un exercice d'alerte a été déclenché dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.
Il informe également le Conseil Municipal de la création d'un PC de crise Arlysère, dans les locaux de la Mairie d'Albertville, pour la coordination du trafic routier des Communes de Basse Tarentaise, en collaboration avec la Gendarmerie, sachant que chaque Commune conserve son propre PCS.
Monsieur le Maire, Marie-Christine DORIDANT et Sébastien PIVIER se chargent de la mise à jour de celui de notre Commune.
- Raymond MULLER rappelle les différents débats concernant l'augmentation de la taxe à l'hectare, contestée par la Fédération des Communes Forestière. A ce jour, des négociations sont en cours afin que cette contribution ne subisse pas la hausse prévue (soit de 2 € à 14 € à l'hectare).
Il informe également le Conseil Municipal de la signature entre l'Etat, la Fédération Nationale des Communes Forestières et l'Office National des Forêts, du contrat d'objectifs et de performance 2016-2020.
- Nadine POINTET évoque la distribution de ballotins de papillotes à tous les Cevinois, à l'initiative du Conseil Municipal « Jeunes », qui s'est déroulée le mercredi 09 Décembre 2015 et qui a été accueillie très favorablement par les Cevinois et les Cevinoises.
- Sébastien PIVIER informe le Conseil Municipal que la décision de fermer les bassins a été arrêtée depuis une quinzaine de jours, compte-tenu du faible débit des sources. La réouverture des bassins sera à nouveau possible en fonction des événements pluvieux et au retour à un ruissellement pérenne des sources.
- Monsieur le Maire indique que les Vœux du Maire seront présentés aux Cevinois, le 08 Janvier 2016 à 19h00, à la Salle des Fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

CEVINS le 15 Décembre 2015.

Le Maire,

Philippe BRANCHE

